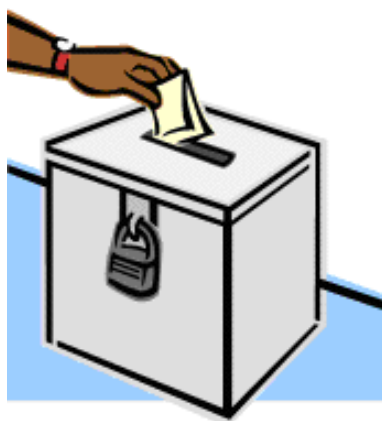


<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article757>



Elections des représentants des parents d'élèves 2020

- Le bureau du directeur -



Date de mise en ligne : jeudi 1er octobre 2020

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits

réservés

Vous allez recevoir une enveloppe pour les élections des représentants des parents d'élèves de l'école.

Par votre participation, vous pourrez montrer votre intérêt à la vie scolaire de votre enfant. Elle est à rendre à l'école jusqu'au 9 octobre 2020.

Les représentants des parents d'élèves sont à votre écoute pour poser des questions à votre place lors des conseils d'école trimestriels. Les réponses à vos questions seront retranscrites et affichés à la porte de l'école et sur le site internet du Pain Perdu.

[<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva//sites/ec-beaumont-en-veron/IMG/UserFiles/Images/directeur/CE.jpg>]

Sur proposition du directeur, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire en cohésion avec le règlement départemental
- Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école
- Adopte le projet d'école
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives
- Est informé de l'utilisation et de l'entretien des locaux municipaux
- Est informé sur les rencontres parents-enseignants
- Evoque des problèmes d'hygiène, de santé et d'intégration
- Est informé sur le fonctionnement de la garderie et la restauration scolaire